

EN PRISON, ACCES AU DROIT, INFORMATION ET PREVENTION

PROFIL DE L'ÉQUIPE

Intérêt pour les questions pénitentiaires et d'accès au droit, forte motivation, goût du travail en équipe

INSTITUTION PARTENAIRE

Centre pénitentiaire de Fresnes, Maison d'arrêt des femmes (MAF)

PERSONNE RESPONSABLE DU DÉFI

Hélène BELLANGER, enseignante et chercheuse au CHSP, pilote de l'OpenLab Campus Justice

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION & CONTEXTE DU DÉFI

Le centre pénitentiaire de Fresnes, ouvert en juillet 1898, est un important établissement de la région parisienne composé de différents quartiers (la maison d'arrêt des hommes, le centre national d'évaluation, la maison d'arrêt des femmes, le quartier pour peines aménagées, l'UHSI et l'UHSA). Sa capacité opérationnelle est d'environ 1500 places, et il connaît actuellement un taux d'occupation supérieur à 150%. La MAF, maison d'arrêt des femmes, est de création plus récente (1987). Elle dispose d'une enceinte autonome et d'infrastructures propres. Une quarantaine de personnels pénitentiaires travaillent au quotidien au sein de la structure.

Lancé en 2017, le projet « En prison... » se fonde sur un partenariat entre la maison d'arrêt des femmes (MAF) du centre pénitentiaire de Fresnes et l'OpenLab Campus Justice de Sciences Po. L'objectif est d'associer des étudiants des Masters et de La Clinique de l'École de droit à la mise en œuvre d'un projet de prévention et d'accès au droit destiné aux femmes détenues dans cet établissement pénitentiaire, (et notamment des femmes ayant transporté des stupéfiants en provenance de Guyane)

CONTENU PEDAGOGIQUE DU DÉFI

La spécificité de ce projet tient au fait qu'il se déroule en milieu pénitentiaire. Or, la question de l'accès au droit des personnes détenues est exacerbée par, et durant l'incarcération qui constitue un moment de rupture (de l'unité familiale, du contrat de travail, du titre de séjour, des soins, ...). Mais cette rupture est encore plus sensible dans le contexte de surpopulation que connaissent depuis longtemps les maisons d'arrêt. De plus, les femmes étant minoritaires dans les prisons françaises (3,3% de la population carcérale), elles se trouvent soumises à des conditions de détention et d'accès au droit encore plus défavorables que les hommes (peu d'établissements dédiés aux femmes prévenues et/ou condamnées, transfert des femmes enceintes, différentiel dans la jouissance de certains droits par rapport aux hommes, notamment en matière de travail, d'activités, d'accès au soin...).

Entrer en détention dans un tel contexte induit d'une part, une réflexion éthique sur les conditions mêmes de l'accès au droit, et d'autre part, un véritable apprentissage pour comprendre les contraintes et les codes,

pour trouver «sa place », un langage adapté aux personnes et un fonctionnement lisible et positif pour les personnels comme pour les personnes détenues.

Ce projet offre aux étudiants l'occasion d'un travail de terrain en milieu fermé qui leur permettra :

- d'entrer en détention pour des actions concrètes, en soutien, et en relation, à la fois avec les personnels pénitentiaires, les personnes détenues et l'association « Droits d'urgence » ;
- de mieux appréhender les différentes problématiques liées à la situation des personnes détenues, (qu'il s'agisse de droit de la famille, des étrangers, du travail, de la santé, du logement, etc...), en se confrontant à la combinaison de problèmes juridiques, mais aussi pratiques de mise en œuvre des droits ; auxquels s'ajoutent pour les femmes détenues pour transport de stupéfiants en provenance de Guyane la question des discriminations spatiales, linguistiques, de genre...
- mettre en perspective les enjeux de l'accès au droit des personnes privées de liberté avec l'articulation des politiques publiques entre la France hexagonale et la Guyane, (la banalisation locale et les effets systémiques du trafic international de drogue, les caractéristiques, voire les contradictions de sa répression, les conditions d'exécution des peines prononcées et les perspectives de réinsertion, ...).

RÉSULTATS, PRODUITS ATTENDUS ET CALENDRIER

Compte tenu du contexte, une réunion préalable avec la direction de l'établissement définira les conditions d'intervention des étudiants en détention et le cadre de réalisation du projet au cours de l'année.

Après la rencontre avec la direction et le personnel pénitentiaire de la MAF pour comprendre l'organisation, les pratiques et les contraintes spécifiques au milieu fermé, une démarche progressive sera adoptée d'octobre 2021 à avril 2022 :

- une phase d'état des lieux, de synthèse des travaux effectués par les précédentes équipes, et de rencontres avec les différents interlocuteurs pour définir les modalités concrètes de l'intervention des étudiants et les axes de travail
- une phase d'actions avec trois objectifs (sous réserve du contexte sanitaire et pénitentiaire)
 - assurer les permanences du Point d'Accès au Droit (PAD) dédiées aux femmes détenues de la MAF, sous la supervision de la juriste de l'association « Droits d'urgence »
 - élaborer des outils d'information, de prévention et de vulgarisation du droit,
 - mettre en place et animer des ateliers d'expression et des micro-formations pour les femmes détenues.

ATTENTION : le déplacement à Fresnes et l'entrée en détention demandent du temps et les actions d'accès au droit supposent un engagement dans la durée.

LOGISTIQUE

Les étudiants auront accès à une salle de travail à Sciences Po.